

PROGRAMME DE TRAVAIL THÉMATIQUE DU CENTRE SUD 2020 à 2022



SOMMAIRE

A. INTRODUCTION.....	1
B. QUESTIONS THÉMATIQUES DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CENTRE SUD.....	2
1. Évolutions de la finance mondiale et de la dette extérieure.....	3
2. Mise en œuvre de l'Agenda 2030.....	4
3. Réchauffement climatique et autres questions environnementales	4
4. Commerce international.....	4
5. Régime international sur l'investissement.....	5
6. Innovation, propriété intellectuelle, transfert de technologie et protection des connaissances traditionnelles	5
7. Biodiversité	6
8. Dimensions sociales du développement et des Droits de l'Homme.....	6
9. Santé et développement	7
10. Institutions internationales et gouvernance mondiale.....	7
11. Coopération Sud-Sud	8
12. Réforme du système fiscal international.....	8
13. La 4 ^e révolution industrielle et son impact	9

PROGRAMME DE TRAVAIL THÉMATIQUE DU CENTRE SUD 2020 À 2022

A. INTRODUCTION

Ce document présente les questions thématiques que le Centre Sud abordera au cours de la période 2020-2022. Il traite des principales questions et décrit les principales activités que le Centre entreprendra. Ce programme de travail est conçu pour permettre au Centre de répondre efficacement et rapidement, dans la limite de ses capacités et dans le cadre de son mandat, aux demandes de ses membres et d'autres pays en développement, en tenant compte de la diversité de leurs niveaux de développement socio-économique et des stratégies qu'ils poursuivent pour atteindre leurs objectifs nationaux.

Le Centre Sud sert de centre de réflexion intergouvernemental indépendant pour les pays en développement sur les questions liées à la politique internationale de développement dans le but de « Promouvoir la solidarité du Sud, la prise de conscience de l'appartenance au Sud et la connaissance et la compréhension mutuelles entre les pays et entre les peuples du Sud ».¹

Afin d'atteindre les objectifs évoqués dans l'article II de l'accord portant création du Centre Sud, et dans les limites de ses capacités, le Centre vise à « Stimuler l'adoption par les pays du Sud d'approches et de points de vue convergents en ce qui concerne les questions économiques, politiques et stratégiques mondiales en relation avec les conceptions en évolution de sécurité, de développement et de souveraineté ». En outre, conformément à l'article III de l'Accord, le Centre devrait contribuer à « Faire naître des idées et des propositions pragmatiques qui seront soumises, le cas échéant, à l'examen des gouvernements du Sud, des institutions de coopération Sud-Sud, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, et de la communauté mondiale dans son ensemble ». Cela inclut des conseils politiques et un soutien aux entités collectives du Sud, telles que le Groupe des 77 et la Chine et le Mouvement des non-alignés.

Au cours de la période de trois ans allant de 2020 à 2022, le programme de travail du Centre couvrira les questions de politique internationale sur lesquelles le Centre a précédemment travaillé ainsi que les nouvelles questions de politique internationale qui sont apparues et sont devenues importantes au cours du cycle triennal précédent. La liste des questions ci-dessous peut faire l'objet d'actualisation par le Conseil d'administration, en fonction des développements et des demandes spécifiques adressées au Centre.

¹ Accord portant création du Centre Sud, objectifs (a).

Le travail du Centre Sud, relatif aux questions couvertes par le programme, comprendra le suivi, la recherche orientée vers les politiques, le soutien aux pays en développement dans les négociations internationales, le renforcement des capacités aux niveaux national et régional et la promotion d'approches favorables au développement.

Les activités du Centre viseront à renforcer la capacité et l'aptitude des pays en développement à : (i) mieux comprendre la pertinence et les implications des éléments faisant l'objet de négociations, en tenant compte de la diversité des situations et des stratégies de développement des pays ; (ii) élaborer et présenter leurs propres programmes axés sur le développement, y compris de nouvelles initiatives et contre-propositions, le cas échéant ; (iii) participer plus efficacement et plus concrètement aux forums et négociations internationales ; (iv) identifier les divergences éventuelles et trouver des terrains d'entente afin de renforcer la capacité collective des pays en développement à influencer les résultats des négociations internationales dans les domaines visés par le présent programme.

Le Centre entreprendra ce programme avec son propre personnel, ses conseillers et consultants principaux et par le biais d'une coopération avec les agences des Nations unies, les institutions de recherche et universitaires du Sud, les centres de réflexion, les banques de développement et les ONG du Sud.

B. QUESTIONS THÉMATIQUES DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CENTRE SUD

Sous réserve de la disponibilité des fonds et du personnel, les principaux thèmes de travail du Centre Sud pour la période 2020-2022 sont les suivants :

1. L'évolution de l'économie mondiale, notamment en ce qui concerne le financement du développement et la dette extérieure.
2. La mise en œuvre de l'Agenda 2030, y compris les actions politiques visant à éradiquer la pauvreté.
3. Le réchauffement climatique et les autres questions environnementales, y compris l'économie verte et la mise en œuvre de l'accord de Paris de la CCNUCC.
4. Le commerce international, y compris les questions relatives à l'agriculture, aux services, à la pêche, au E-commerce et à la réforme de l'OMC, ainsi que les accords de libre-échange impliquant les pays en développement.

5. Le régime international d'investissement : la protection et la promotion de l'investissement et les mécanismes de règlement des différends.
6. L'innovation, la propriété intellectuelle, le transfert de technologie et la protection des connaissances traditionnelles.
7. La biodiversité, l'accès aux ressources génétiques (marines et terrestres) et le partage des bénéfices.
8. Les dimensions sociales du développement et des Droits de l'Homme, y compris l'inégalité des revenus et des sexes et la concrétisation des droits économiques et sociaux de l'homme.
9. Les questions de santé et de développement, notamment la couverture médicale universelle et l'accès aux médicaments et autres technologies médicales, la résistance aux antimicrobiens et la R&D pour répondre aux besoins des pays en développement.
10. Les institutions internationales et la gouvernance mondiale, y compris le renforcement de la participation des pays en développement pour la prise de décision dans les organisations et processus internationaux.
11. La coopération Sud-Sud, en particulier le renforcement de la capacité institutionnelle pour le Sud-Sud et la coopération triangulaire.
12. La réforme du système fiscal international, l'imposition des droits dans l'économie numérique, le transfert de fonds illicites.
13. La 4^e révolution industrielle et son impact sur les politiques industrielles et les stratégies de développement.

Description sommaire des questions énumérées ci-dessus :

1. Évolutions de la finance mondiale et de la dette extérieure

Les questions qui seront étudiées comprennent les implications et les effets de la situation économique mondiale sur les pays en développement, les vulnérabilités dues à l'évolution financière mondiale, la mise en œuvre du programme d'action relatif au sommet d'Addis-Abeba, la dette extérieure et la nécessité de réformer l'architecture financière mondiale. Des débats sur le Financement du Développement seront couverts et une assistance ou des conseils seront fournis aux pays en développement ; le Centre Sud se joindra à la Task Force interinstitutionnelle sur le Financement du Développement.

2. Mise en œuvre de l'Agenda 2030

Les travaux du Centre viseront à concevoir un régime international qui préserve l'espace politique national et qui soutient les actions visant à atteindre les objectifs de développement durable, en particulier l'éradication de la pauvreté.

Le Centre Sud mènera des activités qui renforceront la capacité des pays en développement à mettre en œuvre l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) qui y sont liés. Le Centre apportera son soutien aux pays en développement dans le cadre des réunions des Nations unies (y compris les forums politiques de haut niveau et autres forums en lien avec la mise en œuvre de l'agenda 2030).

3. Réchauffement climatique et autres questions environnementales

La nécessité de protéger l'environnement et de préserver les ressources naturelles est un enjeu majeur, tant au niveau mondial que national. Le réchauffement climatique est internationalement reconnu comme la menace la plus grave pour la survie de l'humanité. Durant la période 2020-2022, le Centre continuera à mener des recherches, à assurer le renforcement des capacités et à soutenir les pays en développement dans les négociations liées au climat, y compris la mise en œuvre de l'accord de Paris en matière d'atténuation, d'adaptation et de soutien aux pays en développement pour la fourniture des moyens de mise en œuvre.

Le Centre Sud continuera à soutenir les pays en développement aux niveaux mondial et national en ce qui concerne les processus et les questions susmentionnés. Le Centre entreprendra également des recherches et des analyses politiques, des actions de sensibilisation, de renforcement des capacités nationales et de soutien à la mise en œuvre des politiques internationales et nationales en matière de politique et de science du réchauffement climatique (y compris dans le contexte des discussions et des processus multilatéraux et de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques nationales), et encouragera le recours aux énergies renouvelables dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Les sujets à couvrir comprennent l'atténuation, l'adaptation, le transfert de technologie, le financement et les pertes et dommages. Outre le processus de la CCNUCC, le Centre suivra également l'évolution du GIEC et du Fonds vert pour le climat (FVC) et épaulera les délégations des pays en développement dans ces processus. Le centre aidera également les pays en développement à accéder aux financements et à les utiliser efficacement dans la lutte contre le réchauffement climatique.

4. Commerce international

Le Centre Sud continuera à participer activement aux processus relatifs à l'articulation du système commercial multilatéral. Bien que le Cycle de Doha n'ait pas abouti sur un

accord des parties et que de nombreuses questions de grande importance pour les pays en développement n'aient pas encore trouvé de réponse et de solution appropriées, de nouvelles questions sont apparues, telles que l'E-commerce, les PME, la facilitation des investissements, le commerce et l'environnement. En outre, le Centre continuera à aider les pays en développement à traiter un certain nombre de propositions faites par les pays développés pour la réforme de l'OMC, y compris la manière dont les négociations sont effectuées et les décisions sont prises. Ceci remet en cause les piliers fondamentaux du système de l'OMC, tels que le traitement spécial et différencié pour les pays en développement. Ces questions feront partie des principales priorités du Centre Sud pour la période 2020-2022.

Outre le niveau multilatéral, et dans la mesure du possible, les questions commerciales seront également suivies et analysées au fur et à mesure qu'elles se présentent et se développent aux niveaux bilatéral et régional, y compris les accords commerciaux bilatéraux ou régionaux.

5. Régime international sur l'investissement

Le Centre Sud continuera à examiner les tendances relatives aux traités bilatéraux d'investissement (TBI), en particulier les normes de protection, les responsabilités des investisseurs, la préservation de la marge de manœuvre nationale pour la mise en œuvre des politiques publiques et les modifications apportées aux systèmes de règlement des différends. Le Centre suivra également les travaux et les activités entrepris au sein de la CNUCED et proposera des conseils sur la réforme du régime international d'investissement afin de réaliser les ODD. Les travaux se poursuivront également dans le cadre des négociations en cours à la CNUDCI concernant la réforme du système de règlement des différends, essentiellement asymétrique, qui prévaut actuellement.

6. Innovation, propriété intellectuelle, transfert de technologie et protection des connaissances traditionnelles

Ce groupe de questions est d'une importance cruciale pour les pays en développement pour leur permettre d'avoir accès et de tirer profit des connaissances et des technologies mondiales, qui sont des éléments clés du processus de développement. L'objectif dans ce domaine est d'aligner les politiques, normes et réglementations des pays en développement en matière d'innovation et de propriété intellectuelle (PI) sur leurs objectifs de développement et de préserver ou d'élargir la marge de manœuvre politique intérieure pour y parvenir. Le Centre Sud fournira également des analyses et des conseils sur la protection des connaissances traditionnelles au niveau national et international. Le rôle de la propriété intellectuelle par rapport aux *industries créatives* sera également examiné, en tenant compte des exemples de politiques mises en œuvre dans certains pays en développement pour promouvoir ces industries.

Le Centre Sud participera aux processus et aux développements liés à ces questions dans divers forums, notamment l'OMPI, l'OMC, la CNUCED et l'OMS, et en assurera le suivi. Le Centre poursuivra notamment ses travaux d'analyse sur divers aspects des processus de l'OMPI, notamment les comités relatifs aux brevets, aux droits d'auteur, aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques, et au Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Les implications de la propriété intellectuelle dans le domaine de la santé publique constitueront un domaine d'action majeur, notamment la promotion de l'utilisation des flexibilités de l'accord sur les ADPIC et l'impact des accords de libre-échange bilatéraux et régionaux.

Le Centre examinera également les questions relatives au transfert de technologies dans différents contextes, notamment pour faire face aux conséquences du réchauffement climatique, et apportera des conseils et un soutien aux pays en développement afin de rétablir, dans les débats internationaux, les conditions nécessaires pour que les technologies puissent effectivement circuler vers les pays en développement pour promouvoir leur essor. Ces travaux porteront également sur les liens entre ces questions et d'autres aspects politiques, tels que la santé et le déploiement des technologies de l'information et de la communication.

7. Biodiversité

Les régimes nationaux et internationaux pour l'utilisation durable de la biodiversité et le partage des bénéfices découlant de son exploitation sont encore en évolution. Cela comprend l'adoption de réglementations nationales pour mettre en œuvre la CDB et le protocole de Nagoya, la révision en cours du TIRPAA, la négociation d'un instrument contraignant sur l'accès aux ressources génétiques marines et le partage des bénéfices au-delà de la juridiction nationale et des propositions des pays en développement visant à instaurer une obligation internationale de divulguer l'origine/la source des ressources génétiques revendiquées dans les demandes de brevet. Le Centre Sud continuera à suivre ces développements et à fournir des analyses afin de soutenir les intérêts des pays en développement dans ces domaines, y compris dans la négociation de nouveaux accords ou règlements.

8. Dimensions sociales du développement et des Droits de l'Homme

Le Centre Sud entreprendra des recherches et des analyses politiques et procédera au renforcement des capacités afin de promouvoir le progrès de divers aspects des dimensions sociales du développement. L'un des principaux domaines d'intérêt sera les droits économiques et sociaux tels que le droit à l'alimentation, le droit à la santé et le droit au développement, ainsi que leurs interfaces avec des questions telles que le réchauffement climatique, la responsabilité des entreprises, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des petits agriculteurs. La dimension genre du développement fera également partie du programme, tout comme la nécessité d'une plus grande équité sociale aux niveaux national et international. La mise en œuvre des

questions sociales dans les ODD, y compris l'élimination de la pauvreté et de la faim et l'augmentation de la sécurité alimentaire, la santé et la réduction des inégalités, sera abordée. Les travaux se poursuivront également dans le cadre de l'initiative visant à adopter un instrument juridiquement contraignant en lien avec les sociétés transnationales et autres entreprises ayant des activités transnationales et les Droits de l'homme, ainsi que sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales et illégitimes appliquées à l'encontre d'un certain nombre de pays en développement.

9. Santé et développement

L'accès à des médicaments abordables et à d'autres technologies et produits médicaux a été et restera une priorité majeure du Centre Sud. Cet effort se poursuivra dans le contexte de la nécessité pour les pays en développement de mieux utiliser les flexibilités de l'accord sur les ADPIC, en s'appuyant sur les travaux antérieurs du Centre et sur le rapport du groupe de haut niveau des Nations unies sur l'accès aux médicaments.

Un autre aspect important sera la nécessité de s'attaquer à la crise de la résistance aux antimicrobiens, notamment en mettant en œuvre le plan d'action mondial sur la RAM (adopté en mai 2015) et la déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations unies sur la RAM (adoptée en septembre 2016). Le Centre participera aux discussions mondiales sur cette question et au développement de la sensibilisation sur les mesures requises au niveau national. L'accent sera également porté sur les conditions de mise en œuvre de la couverture universelle des soins de santé et la nécessité de mener des activités de recherche et de développement pour de nouveaux médicaments et vaccins contre les maladies négligées et les nouvelles maladies émergentes ainsi que pour de nouveaux antimicrobiens. La nécessité de mettre en place des systèmes nouveaux et alternatifs de financement de l'innovation, qui a été soulignée dans la déclaration politique de l'AGNU, sera également abordée. Le Centre entreprendra des recherches politiques et fournira un soutien technique pour les négociations internationales et l'élaboration des politiques.

Des recherches orientées vers les politiques et la promotion de la sensibilisation des décideurs politiques et des régulateurs seront également entreprises en ce qui concerne les médicaments biologiques, notamment sur la manière de surmonter les obstacles en matière de propriété intellectuelle, de réglementation et autres (par exemple, les actions de groupes de pression) qui, dans de nombreux pays, empêchent ou limitent la production et la commercialisation de biogénériques/biosimilaires qui peuvent permettre l'accès à des traitements médicaux autrement inabordables.

10. Institutions internationales et gouvernance mondiale

Le Centre Sud continuera à s'intéresser aux questions de gouvernance mondiale, notamment à l'existence persistante d'inégalités dans la gouvernance dans divers

domaines et à l'absence de gouvernance mondiale dans les domaines où elle est nécessaire. Le Centre aidera les pays en développement à renforcer leur capacité à participer plus efficacement aux processus et aux prises de décision au niveau mondial, ainsi qu'à la réforme des institutions et des systèmes mondiaux. Les questions et activités à aborder comprennent le suivi et l'engagement dans les développements de la réforme institutionnelle dans les institutions multilatérales (y compris les Nations Unies et les institutions financières internationales); les développements dans les nouveaux processus plurilatéraux (tels que le G-20, les BRIC et les organisations d'intégration régionale); et le soutien aux pays en développement pour renforcer leur participation et leur voix dans les forums internationaux d'élaboration de politiques et de fixation de normes. La préparation de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED XV) sera une priorité pendant cette période.

11. Coopération Sud-Sud

L'un des mandats du Centre Sud consiste à favoriser la coopération et la collaboration Sud-Sud. C'est un domaine ayant beaucoup de potentiel, car ces dernières années, les dirigeants des pays en développement ont manifesté un intérêt et un engagement croissants pour la coopération Sud-Sud.

Au cours de la période 2020-22, le Centre renforcera ses travaux de recherche et de renforcement des capacités pour développer la coopération Sud-Sud en tant que moyen d'atteindre les ODD, notamment en ce qui concerne les approches politiques, les modalités et les cadres. Il se concentrera sur le renforcement de la capacité institutionnelle des pays en développement à agir en tant que fournisseurs et bénéficiaires de la CSS, sur la base de « l'écosystème » développé dans l'étude publiée conjointement avec la BID (septembre 2019).

12. Réforme du système fiscal international

La mise en œuvre des ODD nécessite la mobilisation de ressources nationales et l'augmentation de la capacité des pays en développement à générer des revenus fiscaux. Le Centre Sud continuera à travailler au renforcement de la coopération fiscale entre les pays en développement afin de contribuer à la réforme du système fiscal international d'une manière qui réponde à leurs besoins de développement. Les travaux porteront notamment sur les défis du secteur de l'économie numérique, à savoir comment taxer les entreprises qui réalisent des bénéfices dans les pays en développement grâce au numérique. Des travaux d'analyse, notamment des propositions de réforme du système fiscal, et des forums des pays en développement visant à promouvoir la coopération sur ces questions seront des éléments centraux des activités du Centre sur ces questions.

13. La 4^e révolution industrielle et son impact

Les implications socio-économiques de ce que l'on appelle la « 4^e révolution industrielle » suscitent de vives préoccupations parmi les pays en développement, car nous nous attendons à des changements majeurs, entre autres, dans la structure des investissements et du commerce, la demande de main-d'œuvre et les besoins en matière d'éducation. Le Centre contribuera à l'analyse des éventuelles implications des nouvelles technologies qui sous-tendent une telle « révolution », notamment en ce qui concerne la formulation des politiques industrielles et des stratégies de rattrapage technologique.



Chemin du Champ d'Anier 17
PO Box 228, 1211 Geneva 19
Switzerland

Telephone : (41 22) 791 8050
Email : south@southcentre.int

Website:
<http://www.southcentre.int>

Follow us on Social Media:

 @South_Centre
 @SouthCentre